



Communiqué de presse

Le 13/02/2020, - Saint-Herblain

Accès aux soins des patients : l'UGECAM et la Mutualité française renouvellent leurs engagements

L'UGECAM Bretagne Pays de la Loire vient de renouveler une convention permettant de limiter le tarif de la chambre particulière pour leurs patients, adhérents d'une mutuelle santé de la Mutualité Française. Près de 70 % des patients hospitalisés dans les établissements gérés par l'UGECAM sont ainsi concernés.

Un accord pour 4 ans

Un accord-cadre dit de « Conventionnement hospitalier » a été renouvelé pour 4 ans, le 12 février 2020 entre l'UGECAM et la Mutualité Française pour les régions de Bretagne et des Pays de la Loire. Autour de la table des signataires réunis au siège de l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire à Saint-Herblain : Dominique Ristori, président du conseil de l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire, Sébastien Levavasseur, directeur général de l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire, Fabienne Colas, présidente de la Mutualité Française Bretagne et Christophe Bigaud, président de la Mutualité Française Pays de la Loire.

Une chambre individuelle au tarif limité

Le dispositif de conventionnement hospitalier permet de limiter le tarif de la chambre particulière. Il s'adresse aux patients adhérents d'une mutuelle santé de la Mutualité Française et hospitalisés dans l'un des sept établissements hospitaliers conventionnés et gérés par l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire. Près de 70 % des patients voient ainsi le coût de leur hospitalisation de santé réduit.

Pas d'avance à faire pour le patient

Par ailleurs, grâce à la mise en place du tiers-payant portant sur les frais liés au séjour dans l'établissement (à savoir chambre particulière et forfait journalier hospitalier), le patient n'a pas d'avance à payer, dès lors que tout est pris en charge par sa mutuelle.

La garantie d'un établissement de qualité

En choisissant un établissement conventionné par la Mutualité, les patients ont également la garantie qu'ils seront soignés dans un établissement de qualité. La Mutualité a en effet sélectionné les établissements avec lesquels elle souhaitait engager un conventionnement sur des critères de qualité, de pratiques tarifaires maîtrisées en terme de dépassements d'honoraires et au regard du maillage territorial.

L'engagement d'un acteur clef comme l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire dans ce dispositif mutualiste conforte l'importance des relations entre les établissements de santé et la Mutualité Française pour un meilleur accès aux soins de la population.

Contacts Presse :

UGECAM Bretagne-Pays de la Loire

Sébastien Bégaud / 02 72 00 91 84 / sebastien.begaud@ugecam.assurance-maladie.fr

Mutualité Française Pays de la Loire :

Annie Lebrun - Le Gall / 02 41 68 88 26 / 06 13 42 16 74 / annie.lebrun-legall@mfpl.fr

Mutualité Française Bretagne

Jérôme Blin / 02 90 01 54 07 / 06 83 98 53 53 / jblin@bretagne.mutualite.fr

Les établissements de l'UGECAM Bretagne Pays de la Loire concernés par l'accord-cadre

En Bretagne :

- Pôle de Réadaptation de Cornouaille à Saint-Yvi, Quimper et Concarneau (29)
- Centre de soins de suite et de réadaptation Kerampir à Bohars (29)
- Centre de soins de suite et de réadaptation Korn-Er-Houët à Colpo (56)
- Pôle Gériatrique Rennais à Chantepie (35)

En Pays de la Loire :

- Centre de soins de suite et de réadaptation La Tourmaline à Saint-Herblain (44)
- Centre de soins de suite et de réadaptation Le Bois Rignoux à Vigneux de Bretagne (44)
- Centre de soins de suite et de réadaptation Le Chillon au Louroux-Béconnais (49)

Situation du conventionnement hospitalier mutualiste dans chacune des deux régions

En Bretagne :

- **128** établissements hospitaliers privés et publics signataires de l'accord mutualiste. Etablissements de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO), soins de suite et de réadaptation (SSR) et psychiatrie.

En Pays de la Loire :

- **76** établissements hospitaliers privés et publics signataires de l'accord mutualiste. Etablissements en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) et en soins de suite et de réadaptation (SSR).

A propos de l'UGECAM Bretagne-Pays de la Loire

Organisme privé à but non lucratif, l'UGECAM (Union de Gestion des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie) Bretagne Pays de la Loire assure une mission de service public bâtie sur les valeurs fondatrices de l'Assurance Maladie : égalité, solidarité, accessibilité. Il relève de l'Assurance Maladie régime général.

L'UGECAM Bretagne Pays de la Loire gère 10 établissements sanitaires et/ou médico-sociaux de l'Assurance Maladie. L'Union oriente, organise et développe leurs activités en cohérence avec les besoins de leurs territoires de santé. Elle est garante des valeurs de l'Assurance Maladie : l'accès et la continuité des soins pour tous.

www.ugecam-brpl.fr/

Contacts Presse :

UGECAM Bretagne-Pays de la Loire

Sébastien Bégaud / 02 72 00 91 84 / sebastien.begaud@ugecam.assurance-maladie.fr

Mutualité Française Pays de la Loire :

Annie Lebrun - Le Gall / 02 41 68 88 26 / 06 13 42 16 74 / annie.lebrun-legall@mfpl.fr

Mutualité Française Bretagne

Jérôme Blin / 02 90 01 54 07 / 06 83 98 53 53 / jblin@bretagne.mutualite.fr

A propos de la Mutualité Française Pays de la Loire et de la Mutualité Française Bretagne

La Mutualité Française Pays de la Loire et la Mutualité Française Bretagne sont les unions régionales de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). Elles rassemblent et représentent les mutuelles de la Mutualité Française présentes sur leur territoire (150 en Pays de la Loire et 148 en Bretagne). Près de 4 millions de personnes adhèrent aux mutuelles de la Mutualité Française en Pays de la Loire et en Bretagne, soit plus d'un habitant sur deux.

Sur leur région respective, elles participent activement à l'élaboration de la politique de santé publique au travers des différents mandats qu'elles occupent dans les instances régionales de santé publique (ARS, CPAM, CARSAT...). Elles y militent pour le maintien d'une protection sociale solidaire et une santé de qualité accessible à tous. La Mutualité Française Pays de la Loire et la Mutualité Française Bretagne développent également des actions de prévention et la promotion de la santé et agissent en faveur d'un meilleur accès aux soins à travers une politique de conventionnement avec les professionnels de santé.

Sur le terrain, les mutuelles et les organismes mutualistes de la Mutualité Française sont des entreprises majeures de l'économie sociale et solidaire et plus globalement du tissu économique régional. Ils constituent le premier opérateur régional en complémentaire santé solidaire, le plus important réseau de services de soins et d'accompagnement à but non lucratif et un acteur clef en prévention santé.

www.paysdelaloire.mutualite.fr/ / [@Mut_PDL](https://twitter.com/Mut_PDL)

www.bretagne.mutualite.fr/ / [@MutBretagneUR](https://twitter.com/MutBretagneUR)

Contacts Presse :

UGECAM Bretagne-Pays de la Loire

Sébastien Bégaud / 02 72 00 91 84 / sebastien.begaud@ugecam.assurance-maladie.fr

Mutualité Française Pays de la Loire :

Annie Lebrun - Le Gall / 02 41 68 88 26 / 06 13 42 16 74 / annie.lebrun-legall@mfpl.fr

Mutualité Française Bretagne

Jérôme Blin / 02 90 01 54 07 / 06 83 98 53 53 / jblin@bretagne.mutualite.fr